

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2022,
AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE
TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Linda Dubé, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, MOT DU MAIRE ET
VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance débute à 19 h 02. Tous les membres du conseil
confirment qu'ils ont été avisés selon les délais requis.

RES.2022-273

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE
TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la
présente séance, tel que rédigé :

1. **Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022;**
4. **Administration générale**
 - 4.1. Renouvellement du contrat d'assurance de dommages La Mutuelle des municipalités du Québec ;
 - 4.2. Demande d'obtention de cartes de dépôt Desjardins ;
 - 4.3. Dépôt de l'avis de motion 2022-400 d'un règlement visant l'adoption d'une politique sur l'arbre;
5. **Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – août 2022
6. **Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. P.I.I.A – 137, rue Coupe de l'Îlet
 - 6.2. P.I.I.A. – 12, rue Bellevue
 - 6.3. P.I.I.A. - 264, rue des Montagnais
 - 6.4. Projet mise aux normes des eaux usées – Soumission SNC Lavalin
 - 6.5. Autorisation de paiement de la facture M856-FA003703 de l'entreprise Construction Rock Dufour inc.

- 7. Développement économique**
 - 7.1. Adoption du plan d'action pour l'environnement révisé – 2022-2023
 - 7.2. Congrès international de l'association des plus belles baies du monde
 - 7.3. Demande d'autorisation pour le dépôt d'une proposition dans le cadre du projet « Destination durable et action concertée » du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)
- 8. Infrastructure et équipement**
 - 8.1. Offre de service pour l'inspection du Quai
- 9. Loisirs et communautaire**
 - 9.1. Autorisation de paiement au Festival de la Chanson de Tadoussac
- 10. Ressources humaines**
 - 10.1. Embauche de pompiers volontaires ;
- 11. Correspondances**
 - 11.1. Demande de paiement pour le Festival des oiseaux migrateurs
 - 11.2. Demande de la Marina de Tadoussac pour la modification de la date d'entrée des bateliers dans le Cale-Sèche
- 12. Périodes de questions**
- 13. Varia**
 - 13.1. Soumission de 9147-9436 Québec inc. pour la commande d'abrasif 2022-2023
- 14. Fermeture de la séance**

RES.2022-274

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal du 8 août 2022 préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022.

ADMINISTRATION

RES.2022-275

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 6267 au montant de 89 014.85 \$ taxes incluses de la FQM Assurance, pour le renouvellement de police de l'assurance Municipalité Combinée et le renouvellement de police d'assurance automobile.

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 6250 au montant de 2 080.54 \$ de la FQM Assurance, pour le renouvellement de police de l'assurance accident pompiers, de l'assurance accident dirigeants et de l'assurance accident bénévoles.

RES.2022-276

DEMANDE D'OBTENTION DE CARTES DE DÉPÔT DESJARDINS

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'obtention de deux cartes de dépôt Desjardins par la direction générale et la greffière-trésorière adjointe visant à procéder à l'inscription des dépôts de la municipalité via le guichet automatique attendu qu'aucun retrait ne peut être autorisé par l'utilisation de ces cartes.

AVIS DE MOTION 2022-400 D'UN RÈGLEMENT VISANT L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR L'ARBRE

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée, Mireille Pineault, conseillère de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 2022-400 visant l'adoption d'une politique sur l'arbre;

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 13 IÈME JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

Mireille Pineault, Conseillère

GESTION FINANCIÈRE

RES.2022-277

COMPTES À PAYER - AOÛT 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

(Cinq (5) votes pour, un (1) vote contre)

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 137 261.97 \$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 août 2022 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par madame Jane Chambers Evans;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

RES.2022-278

P.I.I.A. – 137, RUE COUPE DE L'ÎLET

ATTENDU QUE le propriétaire du 137, rue Coupe de l'Îlet a déposé une demande de permis pour soulever la maison afin de créer une fondation qui pourra accueillir une superficie habitable au sous-sol et éliminer le vide sanitaire ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que l'entrepreneur retenu soit qualifié et que des plans et processus de construction soient bien définis et établis avant les travaux ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la partie surélevée ne doive pas dépasser un maximum de 0,90 m du sol ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande proposée par le demandeur, en incluant les recommandations du C.C.U., le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 137, rue Coupe de l'Îlet de créer une fondation qui pourra accueillir une superficie habitable au sous-sol en soulevant la maison selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme qui consiste à retenir les services d'un entrepreneur qualifié en la matière et en mesure de fournir des plans et processus de construction définis, et ce, avant les travaux.

QUE le propriétaire évalue avec le directeur des travaux publics les élévations et les coûts de branchement au réseau municipal.

RES.2022-279

P.I.I.A. – 12, RUE BELLEVUE

ATTENDU QUE le propriétaire du 12, rue Bellevue a déposé une demande de permis pour refaire le bardeau d'asphalte avec les matériaux IKO Cambridge deux tons noirs, soit le même que celui utilisé sur la propriété ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés en urgence pour cause d'une infiltration d'eau ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE
TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 12, rue Bellevue pour refaire le bardeau d'asphalte avec les matériaux IKO Cambridge deux tons noirs, soit le même que celui utilisé sur la propriété.

RES.2022-280

P.I.I.A. – 264, RUE DES MONTAGNAIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 264, rue des Montagnais, situé dans la zone 20H, a déposé une demande de permis pour effectuer la réfection du toit en remplaçant le bardeau endommagé par le même matériau ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés en urgence ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas pris connaissance du dossier et que l'inspecteur a émis le permis pour des raisons d'urgences et des disponibilités aléatoires du contracteur ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE
TREMBLAY
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 264, rue des Montagnais pour effectuer la réfection du toit en remplaçant le bardeau endommagé par le même matériau.

RES.2022-281

**PROJET DE MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES –
SOUSSION SNC LAVALIN**

ATTENDU QU'à la suite de diverses rencontres et discussions quant au tracé définitif des travaux de mise aux normes des eaux usées, il appert que trois sites sont suggérés par les ingénieurs afin de passer les différentes conduites visant à réduire au maximum les coûts de ce projet évalués à plusieurs millions et que des contraintes importantes au niveau de l'archéologie sont anticipés ;

ATTENDU QU'afin de pouvoir prendre une décision éclairée, il est requis d'avoir un estimé préliminaire des coûts rattachés à chacune de ces trois options ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la firme SNC Lavalin afin d'obtenir une évaluation monétaire des travaux pour chacune des trois options proposées pour le passage des conduites dans le projet de mise aux normes des eaux usées, le tout selon leur offre de service en date du 22 juin 2022 au montant de 21 145 \$ plus les taxes applicables.

RES.2022-282

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE M856-FA003703 DE L'ENTREPRISE CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture M856-FA003703 au montant de 148 467.89 \$ taxes incluses de l'entreprise Construction Rock Dufour inc. pour l'aménagement du stationnement écoresponsable, incluant la libération de la retenue du 5%, le tout conformément à la recommandation de nos ingénieurs et conditionnel à l'approbation des ingénieurs de la F.Q.M.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RES.2022-283

ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT RÉVISÉ – 2022-2023

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le plan d'action révisé 2022-2023 du Comité environnemental de Tadoussac.

RES.2022-284

INVITATION AU 16^E CONGRÈS MONDIAL DE L'ASSOCIATION DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est membre du club des plus belles Baies du monde ;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac est invitée à participer au 16^e congrès mondial de l'association des plus belles baies du monde, dont le thème est « Baie de la Paix, Baie de l'Espoir » ;

ATTENDU QUE le congrès mondial se déroulera du 8 au 14 décembre 2022 au Cambodge où toutes les dépenses reliées sont prises en charge par le gouvernement du Cambodge, soit l'hôtel, les repas, les activités, etc, sauf pour les coûts du billet d'avion et une nuit d'hôtel ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil informe l'administrateur du Club des plus belles baies, monsieur Bruno Therrien, de l'impossibilité pour la Municipalité de participer à ce congrès mondial faute de disponibilités financières.

RES.2022-285

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE
PROPOSITION DANS LE CADRE DU PROJET
« DESTINATION DURABLE ET ACTION CONCERTÉE »
DU FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE (FAQDD)**

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement touristique de Tadoussac n'a pas été mis à jour depuis 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les défis à relever pour l'industrie touristique sont nombreux à Tadoussac et qu'une démarche innovante doit être menée pour trouver des solutions, que ce soit en lien avec la saisonnalité, la mobilité durable, le patrimoine historique ou la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE davantage de concertation doit être menée avec les acteurs du milieu afin d'harmoniser les actions pour bonifier l'offre touristique afin qu'elle soit plus résiliente, diversifiée et durable ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS
EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une proposition dans le cadre du projet « Destination durable et action concertée » du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) afin de réaliser un plan de développement touristique actualisé correspondant aux orientations actuelles du conseil municipal.

INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

RES.2022-286

OFFRE DE SERVICE POUR L'INSPECTION DU QUAI

CONSIDÉRANT QUE la structure du quai de Tadoussac démontre des signes d'affaissements à certains endroits ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la cession du quai par le gouvernement fédéral, nous avons la responsabilité d'entretenir cette infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources financières sont disponibles et font partie intégrante de l'entente de cession ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte l'offre de service, référence 061575.007, du 10 juillet dernier, au montant de 24 983 \$ plus les taxes applicables de la firme Norda-Stello et autorise le début des travaux, tel que recommandé par les experts, en octobre 2022, attendu que les crédits requis seront prélevés à même le surplus accumulé affecté réservé au quai ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif au mandat.

LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

RES.2022-287

AUTORISATION DE PAIEMENT AU FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac et le Festival de la chanson de Tadoussac ont travaillé en étroite collaboration pour l'organisation de la Fête nationale ;

ATTENDU QUE le Festival de la chanson de Tadoussac a émis les chèques aux intervenants, y compris pour les activités organisées par le service des Loisirs dans le cadre de la Fête nationale ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 1508-2022 au montant de 5 500 \$ du Festival de la Chanson de Tadoussac, attendu que les crédits requis ont fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la Fête nationale.

RESSOURCES HUMAINES

RES.2022-288

EMBAUCHES DE POMPIERS VOLONTAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche des pompiers volontaires suivants :

- Bruno Forest;
- Félix Aubin

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de ses nouveaux pompiers volontaires.

CORRESPONDANCES

RES.2022-289

**DEMANDE DE PAIEMENT POUR LE FESTIVAL DES
OISEAUX MIGRATEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS
EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de l'aide financière de 5000 \$ accordée au Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord.

RES.2022-290

**DEMANDE DE LA MARINA DE TADOUSSAC POUR LA
MODIFICATION DE LA DATE D'ENTRÉE DES
BATELIERS DANS LA CALE-SÈCHE**

CONSIDÉRANT la correspondance du CA de la Marina de Tadoussac faisant la demande de modifier la date d'entrée des bateliers pour l'entreposage des bateaux dans la Cale-Sèche ;

CONSIDÉRANT les risques et problématiques encourus en planifiant l'entrée le 27 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre, à 16 h 28, la hauteur maximale de la marée sera à 15.9 ;

CONSIDÉRANT QUE 25 bateliers sur 27 ont démontré leur volonté à modifier la date d'entrée dans la Cale-Sèche, privilégiant le 11 octobre 2022 ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE
TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de modification de la date d'entrée dans la Cale-Sèche pour le 11 octobre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 37, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 59.

VARIA

RES.2022-291

SOUSSION DE 9147-9436 QUÉBEC INC. POUR LA COMMANDE D'ABRASIF 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la soumission de 9147-9436 Québec inc. au montant de 10.00 \$ la tonne métrique, pesée et transport inclus pour l'achat d'abrasif pour 2022-2023.

RES.2022-292

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 00 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice
générale et greffière-trésorière

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 20

Richard Therrien
Maire

Chantale Otis
Directrice générale et
Greffière-trésorière